

End Harmful Education Policies

WHEREAS discrimination on the basis of gender identity and/or gender expression is illegal across Canada, but two-spirit, transgender, nonbinary and gender diverse (2STNBDG+) people continue to experience elevated rates of discrimination and violence;

WHEREAS 2STNBDG+ children and youth are at heightened risk of bullying, harassment, violence and rejection from peers and family members, contributing to increased levels of depression, suicidality and homelessness;

WHEREAS allowing 2STNBDG+ children and youth to use their chosen name is associated with decreased suicide ideation and improved mental health, and is consistent with their rights under articles 8, 12 and 13 of the United Nations Convention on the Rights of the Child;

WHEREAS the recent escalation of anti-2SLGBTQI+ rhetoric and violence results from several Canadian jurisdictions considering or enacting policies and legislation to force teachers to inform parents if a child wishes to be referred to by a different name or pronouns,

Mettre fin aux politiques nocives en éducation

ATTENDU QUE la discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre est illégale au Canada, mais que les personnes bispirituelles, transgenres, non binaires et de diverses identités de genres (2ETNBDIG+) continuent de subir des taux élevés de discrimination et de violence;

ATTENDU QUE les enfants et les jeunes 2ETNBDIG+ sont plus exposés aux taxages, au harcèlement, à la violence et au rejet de la part de leurs pairs et des membres de leur famille, ce qui contribue à accroître les niveaux de dépression, de tendances suicidaires et d'itinérance;

ATTENDU QUE le fait de permettre aux enfants et aux jeunes 2ETNBDIG+ d'utiliser le nom de leur choix est associé à une diminution des idées suicidaires et à une amélioration de la santé mentale, et est conforme aux droits que leur confèrent les articles 8, 12 et 13 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;

ATTENDU QUE la récente escalade de la rhétorique et de la violence anti-2ELGBTQI+ résulte du fait que plusieurs ressorts canadiens envisagent ou adoptent des politiques et des lois visant à obliger les enseignants et les enseignantes à informer les parents si un enfant souhaite être désigné par un nom ou des pronoms différents, ce qui est

contrary to the child's privacy rights under article 16 of the UNCRC;

WHEREAS similar policies enacted internationally have demonstrated that "outing" 2STNBDG+ students may incentivize them to hide their gender identity, resulting in foreseeable physical, emotional and psychological harm, contrary to their rights under article 19 of the UNCRC;

WHEREAS these policies and legislation are promulgated under the guise of "parental rights" contrary to Articles 3, 5 and 12 of the UNCRC;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association condemn the use of the notwithstanding clause to enforce policies that force teachers to inform parents if a child wishes to be referred to by a different name or pronouns, and urge federal, provincial and territorial governments to:

- immediately repeal policies that deny appropriate protections, safety and dignity for 2STNBDG+ children and youth, including policies that mandate disclosure of identities or exploration without the student's consent, or which fail to respect their proper names and pronouns; and

contraire au droit à la vie privée de l'enfant en vertu de l'article 16 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;

ATTENDU QUE des politiques similaires adoptées au niveau international ont démontré que le fait de « déplacarder » les étudiants et étudiantes 2ELGBTQIA+ peut les inciter à cacher leur identité de genre, ce qui entraîne des dommages physiques, émotionnels et psychologiques prévisibles, contraires à leurs droits au titre de l'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;

ATTENDU QUE ces politiques et ces mesures législatives sont promulguées sous le couvert des « droits parentaux », en violation des articles 3, 5 et 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien condamne l'utilisation de la disposition de dérogation pour appliquer des politiques qui obligent les enseignants à informer les parents si un enfant souhaite être désigné par un nom ou des pronoms différents, et qu'elle exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à :

- abroger immédiatement les politiques qui privent les enfants et les jeunes 2ETNBDIG+ des protections, de la sécurité et de la dignité appropriées, y compris les politiques qui imposent la divulgation de l'identité ou l'exploration sans le consentement de l'élève, ou qui ne respectent pas leurs noms et pronoms propres;

- adopt inclusive school policies that protect and promote the wellbeing and autonomy of 2STNBGD+ students and other 2SLGBTQI+ individuals.

- adopter des politiques scolaires inclusives qui protègent et favorisent le bien-être et l'autonomie des élèves 2ETNBDIG+ et des autres personnes 2ELGBTQI+.

Resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 8, 2024.

Résolution adoptée à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 8 février 2024.

**Johanne C. Bray K.C.
Chief Executive Officer/Chef de la direction**